

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2021_004

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	46
Votants	51
Pouvoirs	5

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 15 janvier 2021

**LE 21 janvier 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**APPEL À PROJETS "LA SANTÉ VIENT EN MANGEANT ET EN BOUGEANT" - SÉLECTION DES PROJETS -
POINT DELIBERANT**

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. REYNET, M. VIROL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LACOSTE donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. FARGE donne pouvoir à M. DENIS
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. MOTARD

APPEL À PROJETS "LA SANTÉ VIENT EN MANGEANT ET EN BOUGEANT" POINT DELIBERANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que dans le cadre du Contrat local de santé 2ème génération (2019-2023), le projet « **La santé vient en mangeant et en bougeant !** » a été lancé en septembre 2020 conformément à la délibération du conseil communautaire du 17 septembre 2020. L'enveloppe globale affectée au projet s'élève à 16.500 €, avec un soutien financier de 13 000 € accordé par l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine.

Que l'action vise la mise en œuvre, par des acteurs locaux, d'ateliers de sensibilisation à une alimentation saine et durable et de promotion de l'activité physique entre mai et septembre 2021 et la mise en place d'un temps fort à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement le 5 juin 2021.

Qu'il a été décidé de procéder par appel à projets du 20 octobre au 20 novembre 2020 pour permettre aux associations du territoire de faire connaître leurs initiatives et leurs projets sur plusieurs thèmes alliant l'alimentation et l'activité physique.

Que les thèmes suggérés portaient sur l'éducation à la consommation responsable et équilibrée, le zéro phyto dans les jardins potagers, la réduction des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire, manger localement, de saison et utiliser les circuits de proximité, faire ses courses « bio », locales et zéro déchet sans dépenser plus, le compostage des biodéchets, la découverte d'une pratique sportive labellisée « sport-santé » ou favorisant la mobilité active, etc.

Considérant que des critères complémentaires ont été intégrés dans l'appel à projets :

- Le format d'ateliers courts (environ 2h) accessibles aux adultes et aux enfants, en privilégiant l'expérience et la manipulation plutôt que la pédagogie descendante (modalités innovantes d'animation en promotion de la santé)
- Une organisation sur une ou plusieurs des 43 communes du Grand Périgueux ;
- Des « coopérations-amies » pour une action plus efficace entre acteurs ;
- Un engagement sur l'évaluation détaillée des actions (type de participant(e)s, catégories socio-professionnelles, satisfaction, préoccupations émergentes, etc.)
- Des propositions de restitution de l'atelier diffusable au plus grand nombre sur le Grand Périgueux (vidéos, documents téléchargeables, etc.);
- L'engagement de participer au groupe de travail collectif et à l'organisation d'un temps fort lors de la journée mondiale de l'environnement autour de la date du 5 juin 2021.

Que chaque partenaire intéressé par le projet pouvait solliciter un financement pour un montant par atelier plafonné à 300 euros, avec une enveloppe globale affectée aux ateliers de 6.000 € (modulable à la marge).

Considérant que 23 propositions ont été déposées auprès du Grand Périgueux pour une demande totale de financement de 6 300 euros.

Que le comité de sélection composé des vice-présidents et services en charge de la santé et de la transition écologique, ainsi que de l'ARS et du centre hospitalier de Périgueux, s'est réuni le 10 décembre 2020 et a procédé à l'analyse des offres au regard des critères de sélection ci-dessus.

Qu'une attention particulière a également été portée sur la localisation des ateliers afin de garantir une bonne répartition des animations sur l'ensemble du territoire.

Considérant qu'un système de notation a été mis en place afin d'identifier les projets respectant les critères retenus. Une note de 1 a été attribuée si le critère a été totalement pris en compte, 0 si le critère a été pris en compte seulement en partie et -1 si le critère n'a pas du tout été pris en compte.

Que le tableau d'analyse des projets ci-après présente les 6 associations qui entrent dans les critères et pourraient être retenues ainsi que la répartition de l'enveloppe allouée de 6 000 euros. (Détail de l'analyse figure en annexe).

Associations éligibles	Actions proposées	Nombre d'ateliers	Montant demandé	Points obtenus
Le Tri cycle enchanté	Sensibilisation aux liens entre alimentation, activité physique et bonne santé, Développement des connaissances en santé environnementale, Incitation à la consommation alimentaire responsable (local, de saison, biologique, zéro déchet) ; Démonstration, par l'expérience, des possibilités et des bénéfices des alternatives alimentaires et de mobilité actives (pique-nique 0 déchets, ballades en vélo et visite de fermes et jardins sur Périgueux, C. Chamiers et Agonac).	10	2400 €	9
La Clé	Découverte des plantes sauvages et comestibles avec sortie-découverte et atelier cuisine ; Faire ses courses "bio", locales et zéro déchet sans dépenser plus ; Découverte du marché de producteurs de Vergt et atelier cuisine/santé.	3	900 €	8
YGEIA	Découverte d'une pratique sportive labellisée « sport-santé » (posturo dynamique, endurance et renforcement musculaire) avec apport de notions en nutrition à Périgueux.	2	600 €	8
Vélorution Périgourdine	Découverte de l'intérêt des modes de déplacement alternatif à la voiture individuelle ; découverte de l'itinéraire cyclable "Voie verte" en bord de rivière ; découverte de permacultures à Chercuzac.	1	300 €	8
Cercle d'escrime de Boulazac	Découverte de la pratique de l'escrime et sensibilisation sur le 0 Déchet, l'éco responsabilité, l'éducation à la consommation responsable et équilibrée, manger localement, de saison et utiliser les circuits de proximité.	2	600 €	6
Zéro déchet Dordogne	Sensibilisation des habitants à la démarche zéro déchet au quotidien et au lien avec la santé : comment faire ses courses bio, locales et 0 déchets sans dépenser plus, les 5 «R» du 0 déchets au quotidien (Refuser, Réduire, Réutiliser, Rendre à la terre, Recycler)	4	1200 €	5
TOTAL		22	6 000 €	

Considérant que ces associations proposent d'intervenir sur un **maillage territorial intéressant** : les communes de Agonac, Bassillac et Auberoche, Boulazac Isle Manoire, Bourrou, Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Marsac sur l'Isle, La Douze, Périgueux, Sanilhac, Sarliac sur l'Isle, Val de Louyre et Caudeau, Vergt (cf. Carte de localisation des actions en annexe).

Qu'en revanche, l'une des propositions (Chrysalide Café des enfants) n'obtient pas la moyenne et ne respecte pas le premier objectif qui est de sensibiliser les habitants du Grand Périgueux sur les liens

entre l'alimentation, l'activité physique et la santé. En effet, le public des enfants des adhérents et aucune véritable activité physique n'est à retenir et de l'orienter vers d'autres sources de financement.

Considérant que bien que le montant de subvention soit faible, il est proposé de formaliser les engagements par une convention financière simplifiée comprenant notamment :

- les objectifs de l'appel à projets, les actions proposées,
- les engagements de l'association sur la mise en place des ateliers, la participation à la journée du 5 juin 2021, la réalisation d'une évaluation des actions et la production de supports permettant de diffuser à l'ensemble de la population du Grand Périgueux.
- les conditions financières : il est proposé de verser la subvention dès sa notification avec des modalités de remboursement de la subvention en cas de non-réalisation ou de réalisation partielle des actions.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Valide les propositions du comité de sélection et décide de retenir les projets des 6 associations pour un montant total de subventions de 6.000 € ;
- Autorise le Président à signer une convention financière avec chaque association selon les modalités exposées

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 05/02/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 05/02/2021	Périgueux, le 05/02/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Tableau d'analyses des réponses

6 associations retenues	9 critères de sélection											
	Sensibilisation des habitants du Grand Périgueux sur les liens entre l'alimentation, l'activité physique et la santé	Association de plusieurs thématiques (alimentation, consommation, déchets, compostage, nutrition et activité physique)	Promotion des solutions, des ressources et des offres existantes dans les domaines de l'alimentation saine, durable, à bas coût et de l'activité physique	Développement des compétences des habitantes et des habitants, en particulier les plus précaires, en santé environnementale	Valorisation de certifications, accréditations, appartenance à des réseaux et expérience avec le Grand Périgueux	Modalités d'animation des ateliers innovantes	Coopérations-amies	Restitution de l'atelier diffusable au plus grand nombre	Engagement de participer au groupe de travail collectif (définition de la communication, suivi/évaluation) et à l'organisation du temps fort	TOTAUX/9	Nombre d'ateliers	Montant demandé
Le Tri cycle enchanté	1	1	1	1	1	1	1	1	1	9	10	2400 €
La Clé	0	1	1	1	1	1	1	1	1	8	3	900 €
YGEIA	1	1	1	1	1	1	0	1	1	8	2	600 €
Vélorution Périgourdine	1	1	1	1	1		1	0	1	8	1	300 €
Cercle d'escrime de Boulazac	1	1	1	0	0	1	0	1	1	6	2	600 €
Zéro déchet Dordogne	0	1	0	1	0	1	0	1	1	5	4	1200 €
											22	6 000 €
1 association non retenue												
Chrysalide le café des enfants	-1	1	0	0	0	1	1	1	1	4	1	300 €